



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Kofinanziert von
der Europäischen Union

Rhin Supérieur | Oberrhein

Science & Société

Wissenschaft & Gesellschaft

Fiche thématique – Communication

Fonds transfrontalier

« La science fait société dans le Rhin supérieur »



1. Obligations générales

Les porteurs et les partenaires des projets subventionnés doivent utiliser le logo du fonds pour toute communication autour de leur projet. Celui-ci n'est pas modifiable.



Le logo doit occuper une place de choix et être bien visible. Il est toujours présenté en couleur et, uniquement dans des cas exceptionnels, justifié, en monochrome ou en niveaux de gris. Si d'autres logos sont affichés, ils doivent être à une distance visible. De plus, conformément aux règles du programme Interreg Rhin supérieur, l'emblème de l'Union européenne (c'est-à-dire le drapeau de l'UE seul, pas le logo dans son ensemble) a au moins la même taille, mesurée en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos.

Exemple :



Tout support produit dans le cadre du projet et plus généralement, toute action menée dans le cadre du projet doit faire mention du soutien de l'Union européenne au titre du programme Interreg Rhin Supérieur. Si jamais le logo ne peut être intégré (par exemple publication scientifique en lien avec la recherche participative) sur une réalisation ou un produit, une phrase mentionnant le soutien de l'Union européenne au titre du programme Interreg doit être intégrée :

« Le projet X est un projet financé dans le cadre du fonds Science et Société, cofinancé par l'Union européenne via le programme Interreg Rhin supérieur ».

Attention : Si vous avez un ou plusieurs partenaire(s) suisse(s), la Confédération Suisse et les cantons de la Suisse du Nord-Ouest peuvent participer au financement des de ceux-ci. Leurs logos et la mention de leur soutien doit être ajouté. Voir guide des partenaires suisses, partie 5 : https://www.regbas.ch/de/assets/File/downloads/Interreg_VI_Rhinsup-Guide-CH-2024.pdf

Vous disposez également d'un kit de communication, délivré par le bureau de coordination du Pilier Sciences. Celui-ci comprend :

- La présente fiche thématique communication
- Les logos du fonds Science et Société, sur fonds blanc et transparent, en versions verticales et horizontales.
- La fiche de présentation du fonds Science et Société
- Des modèles Microsoft Word, modulables, pour réaliser vos affiches en format A3 (et A4 si souhaité)
- Pour les logos des éventuels co-financeurs suisses, ceux-ci seront transmis aux partenaires suisses ainsi qu'au porteur du projet (avec leurs règles d'utilisation) par la Regio Basiliensis – IKRB.

Conformément aux règles du programme Interreg Rhin Supérieur, les porteurs et partenaires des projets doivent exposer à l'attention du public (sur la porte des personnes travaillant pour le projet ou encore dans le hall d'entrée du bâtiment par exemple) une affiche de format A3 mettant en lumière le soutien octroyé par l'Union européenne au projet.

Il vous sera demandé d'envoyer des preuves de ces mentions de soutien, pour la procédure interne de contrôle, avec le bilan financier à l'issu de votre projet. Vous pourrez envoyer : des échantillons de brochures, des flyers, des copies de communiqués de presse/ de publication/ d'annonces, des photos d'affiches accrochées, de panneaux et enseignes installées ou encore des captures d'écrans du site par exemple.

2. Autres obligations relatives aux mesures d'information et de communication

Si les porteurs de projet disposent de sites web ou de réseaux sociaux, merci d'y publier (via un article ou un onglet dédié) une présentation de votre projet. Cette description devrait expliquer le contexte du projet, ses objectifs principaux, les activités menées ainsi que les résultats obtenus ou attendus. Il est également important d'y mentionner explicitement que

le projet bénéficie d'un soutien financier du programme Interreg, afin d'assurer une communication transparente et conforme aux exigences du programme.

Par souci de durabilité, la communication du projet doit se faire autant que possible sans recours au papier. Si une impression s'avère nécessaire, il est recommandé d'utiliser des méthodes d'impression respectueuses de l'environnement.

3. Conséquences financières en cas de non-respect des règles

Il est important de noter qu'en cas de non-respect de ces obligations de communication indiquées par le programme Interreg Rhin Supérieur, les dépenses directes valorisées dans votre projet en lien avec la communication peuvent être déclarées inéligibles et/ou vous risquez de perdre jusqu'à 2% du soutien financier initialement octroyé.

Pour aller plus loin : vous pouvez consulter la fiche thématique en lien avec les obligations de communication du programme Interreg Rhin supérieur : <https://www.interreg-rhin-sup.eu/wp-content/uploads/f9-v1-1-20240531.pdf>